

Le Département des Hautes-Alpes recrute

Agent AFIS **Direction des Déplacements et des** **Infrastructures Routières et Aéronautiques**

Par voie statutaire ou contrat

Résidence Administrative : Aérodrome Gap-Tallard

Cadre d'emplois : Technicien

Date limite de dépôt des candidatures : 6 avril 2021

Collectivité Adhérente au CNAS

Missions principales :

Mise en œuvre des aides visuelles et radioélectrique

Mise en route et arrêt de l'ensemble émission réception et du dispositif d'enregistrement associé.

Contrôle permanent du bon fonctionnement de ces moyens et des aides radioélectriques.

Assistance aux pilotes

Transmission au BRIA, par fax, des plans de vol déposés.

Obtention de clairance IFR et transmission au pilote.

Fourniture du service d'information de vol

Communication des paramètres sur demande des aéronefs.

Communication aux aéronefs des renseignements disponibles tels que :

- Temps présent,
- Résidus de précipitations à la surface, neige, neige fondante, glace et eau,
- Fonctionnement des aides visuelles et radioélectriques,
- État des pistes, voies de circulation et parkings,
- Travaux de construction, d'entretien, sur l'aire de manœuvre ou à proximité de celle-ci,
- Risques aviaires.

Communications des informations disponibles sur :

- La circulation ou la présence connue sur l'aire de manœuvre des aéronefs, des véhicules, des personnes ou des animaux,
- La circulation des aéronefs en vol avec lesquels un contact est établi ou dont la présence est connue.



Hautes-Alpes
le département

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

M. le Président du Département des Hautes-Alpes
Direction des Ressources Humaines
Cellule Recrutement et mobilité interne
Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux - CS 66005
05008 GAP CEDEX

Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne
sur notre site internet :

www.hautes-alpes.fr/emploi

Fourniture du service d'alerte

Alerte immédiate des services adéquats pour tout incident, accident, présomption d'accident, tout fait réclamant une aide urgente extérieure au service.

Proposition dans les délais réglementaires à l'organisme de la circulation aérienne, gestionnaire de la région d'information de vol dans laquelle est situé l'aérodrome, de déclenchement des phases d'urgence appropriées.

Tenue de documents

Tenue du registre des mouvements d'aéronefs.

Établissement de fournitures statistiques.

Tenue d'un journal de marche du service (notation des anomalies, incidents, interventions et résultats, observations et suggestions).

Rédaction des CRESNA.

Surveillance de l'aire de manœuvre

Inspection complète et minutieuse à chaque prise de service de la piste, des voies de circulation, des aires de stationnement, de la manche à air.

Vigilance permanente pour ce qui est de la pénétration des personnes, des véhicules, des animaux sur l'aire de manœuvre et de respect des consignes de sécurité.

Application de toutes mesures rendues nécessaires et prévues selon des consignes préalablement édictées.

Responsabilités dans le cadre du SMS

Prendre connaissance des enseignements de sécurité diffusés et d'en tenir compte.

N'exercer son activité que si ses capacités et compétences le lui permettent, proposer des améliorations de sécurité.

Accueil – administratif - avitaillement

Ponctuellement assumer les tâches administratives en appui du responsable d'aérodrome et/ou des tâches d'accueil et d'information du public ainsi que de gestion de caisse et de réception/vente de carburant.

Astreintes aérodromes

Participation au tour d'astreinte, sur l'année, en tant que chargé d'intervention.

Nota : Poste organisé sur roulement 7/7 j dimanches et jours fériés compris.

Aptitudes et compétences prioritaires

- Titulaire d'une qualification AFIS délivrée conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 (modifié).
- Formation initiale ENAC souhaitée
- Anglais niveau : B 1 minimum + niveau 4 aéronautique
- Connaissance aéronautique et expérience pilotage d'aéronefs type avion ou hélicoptère
- Être calme
- Faire preuve d'anticipation et d'autorité
- Discrétion professionnelle.